



Benzène 60/95

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit: White Spirit 60/95

UFI : --

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Utilisation industrielle

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 bis rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Site web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Risque d'aspiration, catégorie de risque 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie de danger 3

Dangereux pour le milieu aquatique, catégorie de danger chronique 2

H225

Liquide et vapeurs hautement inflammables.

Cat. : 2

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Cat. : 1

H336

Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

Cat. : 3

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cat. : 2

Impacts environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/SGH)

Désignation du danger :



Benzène 60/95



GHS02



GHS07



GHS08-2



GHS09

Mot signal :

Danger

Désignation du danger :

H225

Liquide et vapeurs hautement inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066

Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Désignation de sécurité :

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.
Interdiction de fumer.

P301+P310

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P331

Ne pas provoquer de vomissements.

P370+P378

En cas d'incendie : utiliser un jet d'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre extinctrice sèche pour l'extinction.

P403+P233

Conserver dans un endroit bien aéré. Bien refermer le récipient après usage.

P403+P235

À conserver dans un endroit bien aéré. À garder au frais.

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3. 1. Substance

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique :

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-hexane

Informations sur les composants / substances dangereuses

Ingrédients:

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% < 100 %

CAS-Nr :

n-Hexane (H225-304-336-411; M-Faktor, akut: 1;

Numéro EINECS : 926-605-8

Facteur M, chronique : 1); REACH Rég. N°01-2119486291-36-0000

N° EC :

n-Hexane (H225-304-315-336-361f-373-411);

< 1 %

CAS-Nr : 110-54-3



Benzène 60/95

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480412-44

Numéro EINECS : 203-777-6

N° EC : 601-037-00-0

Informations Complémentaires:

Le n-hexane est un composant du mélange carbone-hydrogène.

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Secouristes : pensez à votre propre protection !

Éloignez la personne de la zone dangereuse.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation :

Assurer l'aération. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de plaintes ou de perte de conscience, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, placer le patient en position latérale de sécurité pour le transport.

Après contact avec la peau :

Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez-les immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après le contact visuel :

Rincez abondamment les yeux ouverts à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consultez un médecin.

Après ingestion :

Ne pas provoquer de vomissements.

Risque d'aspiration !

Obtenez immédiatement une aide médicale.

En cas de vomissements spontanés, placez la personne inconsciente en position latérale stable.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Maux de tête, vertiges, nausées, fatigue, engourdissements, somnolence, troubles du système nerveux central.

Assèche la peau. Irritation cutanée.

Effets :

En cas de vomissements après ingestion, une aspiration pulmonaire peut se produire.
Cette aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonie.

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Traiter les symptômes.

La respiration artificielle et/ou l'oxygénothérapie peuvent être nécessaires.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :



Benzène 60/95

Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), poudre extinctrice, jet d'eau.

Moyens d'extinction inadaptés :

Eau à plein jet.

5. 2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

Hautement inflammable.

Les fumées peuvent former un mélange explosif avec l'air.

La vapeur est plus lourde que l'air, se répand au ras du sol et une inflammation à distance est possible.

En cas d'incendie : formation d'oxydes de carbone. Produits de décomposition dangereux dus à une combustion incomplète.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet.

Informations complémentaires :

Refroidir les récipients exposés par pulvérisation d'eau.

Collecter séparément les eaux d'extinction contaminées et les débris ; éviter toute contamination du réseau d'égouts.

6. Mesures de libération accidentelle

6. 1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation.

Portez des vêtements de protection.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer ni inhaler.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Prévenir la contamination des sols, des égouts et des eaux de surface.

Contactez les autorités locales si le produit pollue le sol ou la végétation.

6. 3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Les plus grandes quantités doivent être pompées dans des récipients appropriés.

Contenir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomées, liant acide, absorbant universel) et éliminer en conséquence.

6. 4. Référence à d'autres sections

Vêtements de protection, voir section 8.

7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Conserver les récipients bien fermés.

Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'extraction des gaz d'échappement sur le lieu de travail. Assurer une ventilation adéquate. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène :



Benzène 60/95

Tenez-vous à l'écart des aliments et des boissons. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant votre travail. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Rangez les vêtements de travail séparément.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés, dans un endroit sec et frais.

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver dans une pièce dont le sol est résistant aux solvants.

Matériaux appropriés pour le contenant : acier inoxydable, acier au carbone, téflon.

Matériaux de contenants non adaptés : caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, polystyrène.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Matière combustible.

Hautement inflammable.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition – ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.

Assurez la continuité électrique en reliant et en mettant à la terre (mise à la terre) tous les équipements.

Classe de stockage :

3 ; Liquides inflammables (TRGS 510)

Informations complémentaires :

Aucune information disponible.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

Aucune information disponible.

8. Contrôles d'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

TRGS 900

Hydrocarbures, C7-C7, isoalcane, cyclones, <5% n-hexane : 1200 mg/m³ (VLE) ; 600 mg/m³ (VME)

n-Hexane (CAS 110-54-3), VLE (TRGS 900) : 180 mg/m³ ; 50 ml/m³ ; 8(II) ; Y

Y : Aucun risque tératogène lorsque les valeurs limites d'exposition (VLE) et les valeurs limites biologiques (VLB) sont respectées.

BLV : n-Hexane Paramètre mesuré : 2,5-Hexandione plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanone : 5 mg/l (fin d'exposition ou de poste ; urine)

Paramètres à contrôler :

n-Hexane (CAS 110-54-3), VLE (VLE CE) : 72 mg/m³ ; 20 ppm ;



Benzène 60/95

MAK (AT) : Valeur moyenne : 20 ppm, 72 mg/m³ ; Valeur à court terme : 80 ppm, 288 mg/m³ ; MAK (CH) : Valeur moyenne : 50 ppm, 180 mg/m³ ; Valeur à court terme : 400 ppm, 1440 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcane, cycliques, <5 % n-hexane :

5306 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition chronique - effets systémiques)

13964 mg/kg/jour (travailleur, contact cutané, exposition chronique)
effets systémiques)

n-Hexane :

75 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques)

11 mg/kg pc/j (consommateur, contact cutané, exposition à long terme) -
effets systémiques)

PNEC (effet nul prédit)

Concentration):

Aucune valeur disponible.

Informations Complémentaires:

8. 2.

Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :

Assurez une ventilation adéquate.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Tenez-vous à l'écart des aliments et des boissons. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant votre travail. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

En cas de formation de poussière/vapeur.

Le port d'un masque respiratoire est obligatoire en cas de ventilation insuffisante. En cas d'exposition de courte durée ou de faible intensité, porter un masque respiratoire à filtre ; en cas d'exposition prolongée ou plus importante, porter un appareil respiratoire autonome.

Recommandé : filtre AX.

Protection des mains :

gants de protection

Matériau des gants de protection :

Caoutchouc nitrile (NBR) : > 240 min (niveau de perméation 5), 0,4 mm

Veillez prendre note des déclarations détaillées des fabricants, notamment en ce qui concerne l'épaisseur minimale et le temps de percée minimal.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité bien ajustées (EN 166).

Protection corporelle :

Vêtements de protection (ignifugés, antistatiques).

Précautions environnementales :



Benzène 60/95

Prévenir la contamination des cours d'eau et des réseaux d'égouts.
Évitez la contamination des eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	paraffinique
Seuil olfactif :	Aucune information disponible
Valeur du pH :	non applicable
Température de fusion :	< -20°C
Température d'ébullition :	60 - 98°C (1013 hPa)
Point d'éclair:	< 0°C (1013 hPa)
Taux d'évaporation :	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	non applicable
Limite supérieure d'explosion :	7,4 % vol.
Limite inférieure d'explosivité :	1,1 % vol.
Pression de vapeur :	10,31 kPa (20 °C)
Densité de vapeur :	Aucune information disponible.
Densité:	0,675 - 0,69 g/cm ³ (15°C)
Solubilité dans l'eau :	pratiquement insoluble
Coefficient de variation (n-Octanol/Eau) :	3,6 (pH 7 ; 20 °C)
	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation :	
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
Viscosité dynamique :	pas disponible
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif ; cependant, un mélange explosif de vapeurs et d'air peut se former.
Propriétés oxydantes :	Aucune information disponible

Masse volumique apparente :



Benzène 60/95

non déterminé

9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité cinématique : 0,55 mm²/s (20 °C)

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :

Contenu solide :

Taille des particules :

Autres informations :

Tension superficielle : 23,7 mN/m (25 °C)

Classe de température : T3 (température maximale : 200 °C)

Température d'inflammation : > 200 °C

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges explosifs vapeur-air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Évitez tout contact avec la chaleur, les étincelles et les flammes nues.

Décomposition thermique :

Aucune autre information disponible.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique : formation de carbone oxydes.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxique de façon aiguë.

DL50, voie orale :

16760 mg/kg (rat)

DL50, cutanée :

3350 mg/kg (rat)

CL50, inhalation :

269,354 mg/l (4 h ; rat)

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant pour la peau.



Benzène 60/95

Effet irritant sur les yeux :

Ne doit pas être classé comme gravement dommageable ou irritant pour le œil.

Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Mutagénicité :

Non classé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé comme toxique pour la reproduction.

Cancérogénicité :

Non classé comme cancérogène.

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Exposition unique : peut provoquer somnolence ou étourdissements.

Exposition répétée : la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible spécifique.

Risque d'aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11. 2. Informations sur les autres dangers

Contact cutané : une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

12. Informations écologiques

12. 1. Toxicité aquatique

Toxicité des poissons :

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5 % n-hexane : LL50 : 12 mg/l (96 h ; Oncorhynchus mykiss)

n-Hexane : CL50 : 12,51 mg/l (96 h, poisson)

Toxicité des daphnies :

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5 % n-hexane : EL50 : 17,06 mg/l (48 h, Daphnia magna)

n-Hexane : CE50 : 21,85 mg/l (48 h, Daphnia magna)

Toxicité bactérienne :

Aucune information disponible

Toxicité des algues :

12. 2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, < 5 % n-hexane : 83 % (10 jours), facilement biodégradables



Benzène 60/95

12. 3.	Bioaccumulation	Aucune information disponible.
12. 4.	Mobilité	Adsorption : Coefficient d'adsorption (carbone organique) : 2,5 - 3,16 (ECHA)
12. 5.	Résultats de l'évaluation PBT et vPvP	Le contenu de la préparation ne répond pas aux critères de classification en tant que PBT ou vPvB.
12. 6.	Propriétés perturbatrices du système endocrinien	Non répertorié.
12. 7.	Autres effets indésirables	
	Classe de danger aquatique :	2 (Réglementation allemande) (Évaluation par liste) : dangereux.
	Comportement dans les systèmes d'égouts :	
	Autres effets écologiques :	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique. Empêcher le produit de pénétrer dans les eaux de surface et les égouts.
	Valeur AOX :	Aucune donnée disponible.
13.	Considérations relatives à l'élimination	
13. 1.	Méthodes de traitement des déchets	
	Produit:	Conformément à la réglementation en vigueur, le produit peut être apporté à un usine d'incinération. Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.
	Code européen des déchets (EWC) :	
	Emballage non nettoyé :	Vider complètement le récipient. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas perforer, couper ni souder les fûts non nettoyés. Risque d'explosion. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
	Code de déchet n° :	
14.	Informations sur les transports	
14. 1.	Numéro ONU	
	ADR, IMDG, IATA	3295
14. 2.	Nom d'expédition approprié de l'ONU	
	ADR/RID :	KOHLENWASSERSTOFFE, FLÜSSIG, NAG (Naphta (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte leichte), SV 640D
	IMDG/IATA :	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.A.S. (Hydrocarbures aliphatiques), SP 640D
14. 3.	Classes de danger pour le transport	
	Classe ADR :	3



Benzène 60/95

Version : 4.0

Édition révisée : 31.10.2023

	Numéro de danger :	3
	Code de classification :	F1
	Code de restriction du tunnel :	D/E
	Classe IMDG (mer) :	3
	Numéro de danger :	3
	N° EmS :	FE, SD
	Classe IATA :	3
	Numéro de danger :	3
14. 4.	Groupe d'emballage	
	ADR/RID :	II
	IMDG :	II
	IATA:	II
14. 5.	Risques environnementaux	
		Étiquetage conformément à la section 5.2.1.8 de l'ADR/RID : poissons et arbres
		Étiquetage conformément au point 5.2.1.6.3 du DGIM : poissons et arbres
		Classification comme dangereux pour l'environnement selon le point 2.9.3 du
		IMDG : oui
14. 6.	Précautions particulières pour l'utilisateur	
		non applicable
14. 7.	Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI	
		IMDG : non applicable
14. 8.	Informations complémentaires	
		Disposition spéciale : 640D
15.	Informations réglementaires	
15. 1.	Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange	
	Classe de danger aquatique :	
		2, dangereux pour l'eau (selon la réglementation allemande)
		AwSV)
	Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :	
		Sous-tend l'ordonnance sur les accidents 2.3
	Restrictions en matière d'emploi :	
		Les restrictions d'emploi imposées aux femmes enceintes et allaitantes, conformément aux directives relatives à la protection de la maternité, doivent être respectées.
		Les restrictions d'emploi imposées aux jeunes travailleurs conformément à la loi sur la protection de l'emploi des jeunes doivent être respectées.
	Restriction et interdiction d'application :	
	Instructions techniques sur la qualité de l'air :	
15. 2.	Évaluation de la sécurité chimique	
		Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Benzène 60/95

Page

12

Version : 4.0

Édition révisée : 31.10.2023

15. 3. Informations complémentaires

UE. Directive 2010/75/UE, teneur en COV 100 %

Directive Decopaint (2004/42/CE) : Teneur
en COV : 100 %

Réglementation nationale Suisse :
Teneur en COV : 100 %

Classe de risque d'incendie (Ordonnance allemande sur les liquides inflammables
(VbF)) : A1 (liquides inflammables du groupe A, classe de danger I)

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit.

Du point de vue des exigences de sécurité, cela ne doit donc pas être interprété comme une garantie de propriétés spécifiques.